
Adresse du citoyen Saunier, habitant de la commune de Verrières, district de Montagne-sur-Aisne, qui témoigne de son courage à l'annonce du décès de ses fils, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Saunier, habitant de la commune de Verrières, district de Montagne-sur-Aisne, qui témoigne de son courage à l'annonce du décès de ses fils, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 69-70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28918_t1_0069_0000_12

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Les républicains et sans-culottes de la commune de Saint-Louis (et Montagne libre quand vous voudrez).

LAMBERT jeune (*maire*), Ch. CHEVILLE (*agent nat.*), TRACART (*off. mun.*), LAURIÈRE (*notable*), MADILHAC (*off. mun.*) [suivi des signatures de 2 autres MADILHAC et les noms de ceux qui ne pouvaient signer] : Bernard LAVESQUE, Gabriel MADILHAC, J. PUISSANT, J. MADILHAC, Louis CHAPELET, Ant. ROUCHE, J. DEVIEL, Elie LAURIÈRE, P. COURRET, Hilaire et Fr. MATHIAS P. AÏMON, Et. CHAPELET, J. THOMAS, J. FAUTRIER, J. MADILHAC, Ant. LAURIÈRE, J. LAVESQUE, Gab. et J. TARCART, Jérôme CHEVALIER, J. MADILHAC, etc. Le citoyen agent national près la commune a mis toutes les signatures de cette page sur la réquisition des citoyens désignés à la réserve des trois premiers qui ont signé eux-mêmes. Ch. CHEVILLE, LAMBERT (*command. en chef des gardes nat. du canton de Mussidan*), DEFFARGES, P. MADILHAC, Léonard SAURIES, CHEVILLE (*secrét.*), LAMBERT aîné.

28

L'agent national de Miraumont, district de Péronne, écrit que les citoyens de cette commune ont été indignés mais non effrayés de la nouvelle conspiration formée contre la République, bien persuadés que la liberté ne peut périr sous les yeux vigilans de la montagne : jaloux de seconder ses efforts, ils se privent même du nécessaire et envoient presque tous leurs bleds, fourrages et bestiaux, à leurs frères de l'armée du Nord.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Miraumont, 3 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Dis à la République que les citoyens de la commune de Miraumont, district de Péronne, départ^t de la Somme, toujours à la hauteur de la Révolution, ont été plus indignés qu'effrayés de l'infâme conjuration, qui auroit été infailliblement le tombeau de la Liberté, si la Liberté pouvoit périr sous les yeux vigilans de la sainte Montagne. Dis à la Convention nationale que les citoyens de la commune de Miraumont sont si jaloux de concourir à l'affermissement de la Liberté qu'ils se privent, en ce moment même, de leur plus absolu nécessaire pour envoyer presque tous leurs blés, leurs fourrages et leurs bestiaux, à leurs frères de l'armée du Nord. Non contents de ces sacrifices journaliers, ils ont envoyé au chef-lieu de leur district tout le cuivre et tous les ornemens de leur ci-devant église, avec une quantité immense d'argenterie, dont ils ne peuvent déclarer le poids, parce que les administrateurs du district de Péronne ne l'ont point voulu faire peser en présence des voitureurs. »

LOMBARD (*agent nat. prov.*).

(1) P.V., XXXIV, 386. Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl¹); *Débats*, n^o 566, p. 323.

(2) C 298, pl. 1037, p. 38.

29

La société populaire de Sigoulès, département de la Dordogne, rend compte des travaux ordonnés pour la réparation des grandes routes, par le représentant du peuple Lakanal, et de l'empressement avec lequel les habitans de ce département ont exécuté les ordres. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sigoulès, s. d.] (2).

« Représentants,

Le peuple français, fatigué d'un pouvoir despotique, se lève en masse et déclare qu'il vouloit une République : aussitôt elle fut décrétée.

Lakanal, intrépide Montagnard, a vu nos besoins, il y a pourvu. Il a dit : Enfants de la Dordogne, vos chemins sont mauvais ; voulez-vous les réparer ? Réparons-les ensemble, et dans trois jours, ils le seront. Le peuple l'a voulu, et ce qu'avait promis Lakanal a eu son exécution.

Grâces vous soient rendues, Montagne sainte, de nous avoir redonné Lakanal ! c'est un bienfait de plus que nous vous devons. Il a assuré des ressources à nos frères des armées du Midi, et les amis en état de précipiter la chute du despote de Madrid.

Braves Montagnards, continuez de nous défendre ; restez à votre poste jusqu'à l'extinction de nos ennemis intérieurs et extérieurs. »

[Non signé.]

30

Nicolas Saunier, habitant de la commune de Verrières, district de Montagne-sur-Aisne, père de trois enfans combattant sous les drapeaux de la liberté, au moment où il présentait à l'administration du district l'acte mortuaire du plus jeune, décédé à l'hôpital de La Rochelle, apprend que le second vient d'avoir un bras emporté ; il ne me reste donc plus que mon cher Rémy, s'écrie-t-il : eh bien ! si la patrie a besoin du père, je suis prêt à lui donner ma vie. Ce sont les administrateurs du district, témoins de cette scène, qui en rendent compte à la Convention nationale.

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique sont décrétées (3).

[Montagne-sur-Aisne, s. d.] (4).

« Citoyen président,

Tout ce qui porte un grand caractère de patriotisme ne devant pas être ignoré, nous te transmettons le trait suivant : Nicolas Saunier, ouvrier en bois de selle, habitant de la com-

(1) P.V., XXXIV, 387. *Débats*, n^o 561, p. 240; *J. Sablier*, n^o 1237; *Mon.*, XX, 124.

(2) Bⁱⁿ, 15 germ. (suppl¹); *Débats*, n^o 565, p. 304.

(3) P.V., XXXIV, 387.

(4) Bⁱⁿ, 15 germ. (suppl¹); *Débats*, n^o 565, p. 305.

mune de Verrières, district de Montagne-sur-Aisne, âgé de 59 ans, est père de trois enfants qui combattent tous les drapeaux de la Liberté; Rémy, âgé de 23 ans, grenadier au régiment ci-devant Austrasie; Claude, âgé de 21 ans, canonnier au 5^e bataillon de Seine-et-Oise, et Pierre, qui est décédé, âgé de 17 ans, volontaire au 5^e bataillon de la Marne.

Ce bon citoyen a présenté aujourd'hui, à l'administration du district, l'acte mortuaire de Pierre, décédé à l'hôpital de La Rochelle : il venoit d'apprendre que Claude avoit eu le bras emporté : « Il ne me reste donc plus que Rémy, s'est-il écrié : eh bien ! si la patrie a besoin du père, je suis prêt à lui donner encore ma vie ». Cette scène vraiment touchante s'est passée en notre présence et nous lui avons promis de ne pas le laisser dans l'oubli. »

[Non signé.]

31

Le conseil général de la commune de Rouen fait passer à la Convention nationale, le procès-verbal d'une fête civique, célébrée le 1^{er} décadi de ventôse pour la plantation d'un arbre de la liberté, à laquelle ont assisté toutes les autorités constituées, civiles et militaires ainsi que tous les habitants de la dite commune, sans distinction d'âge ni de sexe.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait du reg. des délibérations de la comm.; 10 vent. II] (2).

Le Conseil général révolutionnaire, les corps administratifs, judiciaires et militaires, les Sociétés populaires et d'Emulation, les vieillards et les élèves de l'Hospice général, les instituteurs et les élèves des écoles publiques, se sont rassemblés en la Maison commune, à huit heures et demie du matin pour assister à la plantation d'un arbre de la Liberté dans l'Hospice général.

Le départ a eu lieu à neuf heures; un détachement de la garde nationale servait d'escorte : les tambours et la musique précédaient la marche. Le cortège précédé et suivi d'un grand nombre de citoyens qui participaient à cette fête civique, s'est rendu sur les 9 heures 3/4 à l'hospice où un arbre a été élevé à la Liberté, aux acclamations de : Vive la République, Vive la Montagne ! Cette plantation a été précédée de deux discours qui ont été justement applaudis. L'un par J.-B. Padeloup, employé dans cette maison, l'autre par Poret, agent national qui a dit :

« Citoyens, le despotisme avait étendu ses ramifications liberticides jusque dans ces lieux paisibles. Ce monument fut élevé par l'ambition et l'orgueil des ci-devant hauts et puissants pontifes et seigneurs. Ils se rendaient périodi-

quement dans cette enceinte pour y étaler leur luxe insolent et savourer la misère, leur ouvrage; il fut longtemps consacré à toutes les pratiques superstitieuses et fanatiques. Ici on entassa des individus sans défense, pour exercer sur leurs esprits faibles le pouvoir tyrannique et sacerdotal; ici fut le théâtre obscur sur lequel les suppôts d'un imposteur essayèrent impunément l'effet de leurs secrètes machinations; ici enfin, des prêtres, saintement inhumains, se firent un devoir de torturer leurs semblables agonisants, en effrayant leur imagination égarée par les peintures mensongères d'un enfer chimérique, comme si cet enfer n'était pas une des mille et mille productions de leur imposture.

« Le soleil de la Liberté a lui le 14 juillet 1789 pour toute la France.

« Ses rayons bienfaisants ont pénétré jusque dans ce local, autrefois le séjour de la douleur et des regrets; ils l'ont métamorphosé en un asile de consolations et de vertus. Ils ont ravivé le vieillard débile et renouvelé la première existence de ces jeunes enfants dans lesquels on se proposait d'étouffer les germes de la Liberté. Le souffle de la régénération a déjà balayé tout ce que cet hospice contenait d'impur; rien n'a été épargné, pas même ces êtres embéguinés qui, cachant leur inutilité sous les dessous trompeurs de la douceur, le plus bel apanage d'un sexe dont elles portaient les vêtements sans en avoir ni la tendresse, ni l'humanité, avaient jusqu'ici puissamment secondé les projets fanatiques de leurs ambitieux directeurs.

« Quel avenir heureux vous est réservé, dignes habitants de ce lieu ! Un changement aussi subit qu'inespéré dans l'Administration est consommé.

« Vos magistrats ne sont plus des despotes, des petits souverains qui venaient pompeusement recueillir les adulations et les flagorneries de leurs esclaves : ce sont vos frères, vos amis qui viendront au milieu de vous verser sur vos infirmités le baume de la consolation. Les chefs de cet hospice vivront parmi vous et vous donneront l'exemple de l'union et de la fraternité; ici désormais on n'entendra plus les profonds gémissements qui déchiraient l'âme sensible; les accents mélodieux de la Liberté frapperont et réjouiront sans cesse les oreilles républicaines; ici enfin sera l'enfer des méchants et le paradis des hommes libres.

« Respectables vieillards, dont l'existence fut jusqu'ici une longue suite de peines et de fatigues, recevez-en l'assurance par ma bouche, votre vieillesse sera honorée; vos vertus et vos infirmités seront sans cesse l'objet de notre vénération et de notre sollicitude; notre cœur est votre asile, nos secours sont une dette sacrée que nous nous empressons d'acquitter.

« Jeunes enfants adoptés par la République, recevez-en l'assurance, vous ne porterez plus désormais cette livrée de l'ignominie et de l'ancien régime; le vêtement d'un véritable Sans-Culotte sera votre parure. Vous pourrez à loisir développer l'énergie, le courage et toutes les qualités morales que la nature vous aura départies. La déclaration immortelle des droits imprescriptibles de l'homme sera votre plus précieux aliment, la Constitution votre catéchisme; et, imbus de ces principes de toute éternité, vous parviendrez par vos vertus à fixer l'attention de vos concitoyens qui récompenseront vos

(1) P.V., XXXIV, 387. *Débats*, n° 561, p. 238; *Audit. nat.*, n° 557; *Batave*, n° 413. B^m, 16 germ. (suppl¹).

(2) *Arch. mun. Rouen*, I y 5, p. 229. Ed. CHARDON, *Dix ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Rouen* (in-8°, 1911), p. 114-126, reproduit ce texte en le mêlant aux délibérations du département et du district (*Arch. dép. S.M.*, L 20, 11 vent. II).